

Affiché le 4 décembre 2008

COMMUNE DE ROLAMPONT
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2008

L'AN DEUX MILLE HUIT, LE 3 décembre A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le maire le 25 novembre 2008, s'est assemblé sous la présidence de M. Michel Gallissot.

Étaient présents : M. GALLISSOT, maire, M^{me} RUEL, M^{lles} DIOT, TORRAILLE, M. RANC, adjoints, M^{me} GÉRARD, maire-délégué, DEHAN, DELIN, PELLETIER, LE BOURVA, MARTY, LOGEROT, DE SA, GRATAROLI, WEHRUNG, FLORIOT. conseillers municipaux.

Excusés : MM BOUVIER, CORNEVIN (*procuration à M. Wehrung*), maires-délégués ; M. GOUSSET, conseiller municipal.

M. le maire, ouvre la séance à 20 heures 30. Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M^{lle} TORRAILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N°0 Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2008.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°1 Approbation des nouveaux produits de convergence de l'assurance communale. Fusion Azur-MMA.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°2 Approbation de l'avenant n°2 au marché de restructuration des réseaux d'assainissement 2^e phase.

Adopté par 14 voix POUR, 1 CONTRE, 2 ABSTENTION.

N°3 Approbation des indemnités de conseil de M. le trésorier municipal.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°4 Approbation du tarifs de location des lave-vaisselle et de la vaisselle des salles des fêtes de la commune.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°5 Approbation de la modification des statuts du Syndicat intercommunal de transports scolaires de Rolampont.

Adopté par 15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

N°6 Désignation d'un correspondant Défense. M. Jacques Ranc.

Adopté par 16 voix POUR et 1 ABSTENTION.

N°7 Recensement de la population 2009. Création de 4 emplois d'agents recenseurs & désignation du coordonnateur communal.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°8 Demande de participation à travaux de M. Francis Douche de Lannes.

Rejetée par 14 voix CONTRE et 3 POUR.

L'ORDRE DU JOUR ETANT ÉPUISÉ, M. LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE LE 2 OCTOBRE 2008 A ZÉRO HEURES 30 MINUTES.

Le maire,

Michel Gallissot